



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte-rendu du Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 12 juillet 2011

Le CTPM du 12 juillet comportait trois points à l'ordre du jour, après le retrait du point concernant le projet de décret sur la fusion des B techniques.

- 1/ Ordonnance harmonisation des polices de l'environnement
- 2/ Réorganisation de l'administration centrale
- 3/ Dossier amiante

**La CGT (Dider Lassauzay) a fait une déclaration liminaire ainsi qu'une intervention (Francis Combrouze) sur le projet de stratégie ministérielle**, qui avait fait la veille l'objet d'un premier séminaire ouvert aux partenaires extérieurs au MEDDTL (ci-joint en annexe ces deux déclarations).

Aux questions posées, **le Secrétaire Général répond en substance qu'il sera très bref.**

Il est conscient des difficultés et contraintes, mais que les éléments positifs l'emportent à beaucoup de niveaux. L'horizontalité et la concertation préalable aux projets progressent bien. Le PLF 2012 se prépare en ce moment et les arbitrages sont attendus. Pour le projet de stratégie ministérielle il rappelle qu'après le séminaire du 11 juillet, sont attendus un rapport de bilan des services par le CGEDD et des dialogues avec les OS. Suivront des rencontres interrégionales à partir de septembre et des concertations avant adoption de la stratégie fin de l'année.

Sur les aspects RH, la directrice affirme qu'il y aura des recrutements de TSE et annonce une réunion sur l'indemnité ID ; le sujet des contractuels des lycées maritimes a fait l'objet de contacts avec l'agriculture et les paies seront assurées à la rentrée. La circulaire sur les prêts étudiants est à la signature suite aux relances du CCAS pour régler vite ce point.

Enfin aux demandes réitérées de la CGT, le SG affirme que pour tous les cas de suicides d'agents, des enquêtes doivent bien avoir lieu conformément aux instructions qui n'ont pas été suivies dans tous les cas, reconnaît-il.

#### **1/ Ordonnance police de l'environnement**

Elle a pour objet d'harmoniser les dispositions de police administrative et judiciaire du code de l'environnement. Pour la CGT, elle va dans le bon sens en élargissant les pouvoirs concrets des agents. Mais à l'avenir les formations des agents devront monter en puissance (experts CGT : Philippe Bossard ONEMA, Stéphane Berthin ONCFS).

Suite au Groupe d'échanges du 23 juin, les amendements soumis par la CGT et les organisations syndicales ont été repris par l'administration sous forme de 10 amendements. Ils ont été adoptés.

Vote : Pour CGT, CFDT, UNSA, administration ; NPPV : FO

Trois autres amendements ont été soumis par la CGT.

Le premier pour limiter les cas d'informations préalables des procureurs lors des contrôles, en ajoutant « sauf urgence ou découverte fortuite » (Art L 172-5). Vote unanime sauf FO NPPV.

Le second ajouter autorité compétente (Art L 172-16). Vote unanime.

Le troisième ajouter ainsi que les zones humides. Vote pour : CGT, FO, CFDT, UNSA ; contre : administration.

**Vote d'ensemble sur l'ordonnance amendée ainsi : Vote pour CGT, FO, CFDT, UNSA Administration.**

## **2/ Réorganisation de l'Administration centrale**

**La CGT (experts sur ce point : Marie-Christine Van Marle, Claudine Zysberg) fait la déclaration suivante en demandant au Secrétaire Général le retrait de ce point, après avoir rappelé le boycott par tous les représentants des personnels du CTPS du SG, le départ du CTPC du 30 juin, le vote contre des représentants au CTPS du CGDD...**

Ceci n'est pas une déclaration formelle, mais une tentative d'exprimer aux représentants de l'administration la situation et le point de vue sur leur travail des agents d'administration centrale. En effet, il y a un si grand décalage entre les déclarations des dirigeants du ministère et la réalité vécue par le personnel, qu'on se croirait dans la Roumanie de Ceaucescu : cinq minutes avant d'être fusillé, M. Ceaucescu croyait que tous les Roumains étaient heureux.

Dans ce contexte, les organisations syndicales ont exprimé unitairement en CHSS, en CTPS du SG et en CTPC un principe simple et cohérent : nous ne sommes pas systématiquement contre toute réorganisation, mais les projets de réorganisation doivent faire la démonstration que leurs objectifs et les moyens qu'ils y consacrent auront une double conséquence :

1. l'amélioration du service rendu,
2. l'amélioration des conditions de travail des agents.

Ce n'est pas ce que nous trouvons dans les projets de réorganisation examinés aujourd'hui :

- **à la DGITM** où l'actuelle réorganisation, sous couvert de rétablir la lisibilité mise à mal par la précédente, fait passer en catimini des orientations politiques comme l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires de voyageurs qu'aucun texte communautaire n'impose à ce jour, sans en démontrer les éventuels bienfaits pour les voyageurs et pour la collectivité ;
- **à la DRH** où la réorganisation intervient alors que ne sont pas réglés les dysfonctionnements de REHUCIT ni résorbés les retards de gestion (avancements, remboursements domicile-travail...). Il y a à la DRH 15% de postes vacants avant réorganisation, et même 18% dans la future sous-direction de la gestion administrative et de la paie (GAP, le PSI d'administration centrale). Est-ce censé améliorer la qualité

des prestations et des conditions de travail ? La constitution même de cette sous-direction GAP risque d'aggraver les conditions de travail, qui deviendront comme dans les PSI des SD de la production à la chaîne d'actes administratifs et de paie. Est-ce un enrichissement des tâches des personnels, et ceci sans aucune gratification particulière puisque le bénéfice de l'indemnité temporaire de mobilité (ITM) est refusé aux agents d'administration centrale alors que ceux des SD y sont éligibles ? (une pétition signée par près de 70% des agents de GAP a été remise au secrétaire général) ;

- à la DAJ où des bureaux sont compactés par manque d'effectifs ;
- à la délégation aux cadres dirigeants qui est créée alors qu'il n'y a pas assez de locaux pour les agents et qu'un gestionnaire sera obligé de partager le bureau de deux secrétaires ;
- **au CGDD**, où le service de l'observation et des statistiques subit une réorganisation pour la 3ème fois en trois ans. 11 agents de la sous-direction des transports et des véhicules se voit imposer cette évolution, sans que la surcharge de travail diminue. Le secteur statistique logement construction est aussi impacté par le regroupement des correspondants DREAL en 3 pôles (Lyon, Montpellier, Rennes), entraînant une situation flottante pour tous les agents jusqu'en fin 2012. Enfin, le portail Toutsurl'environnement passe du service statistiques aux affaires générales, avec une perte de postes à la clef.

Dans tous ces services, il n'y a eu aucune concertation réelle, les agents et les syndicats étant mis devant le fait accompli de restructurations non négociables, ou juste informés comme le personnel du CGDD à qui la réorganisation a été annoncée lors d'une galette des rois. À la DRH, le pré-positionnement est quasi terminé alors que le CTPM se prononce aujourd'hui. Si un comité d'entreprise était traité de cette façon-là dans le secteur privé, cela constituerait un délit.

Toutes ces raisons nous amènent à vous demander de retirer les textes présentés à l'examen du point 2.

**Devant le refus du Secrétaire Général du MEDDTL de retirer ce point de l'ordre du jour, en dépit de la demande unanime des organisations syndicales, tous les représentants des personnels ont quitté ce CTPM.**

\*  
\*      \*

## **Annexe**

### **Déclaration liminaire de la CGT**

*Didier LASSAUZAY*

Le ministère vient de lancer le processus d'élaboration de son projet stratégique ministériel (PSM).

Pour bien mesurer l'enjeu de ce PSM, nous ne pouvons pas faire abstraction de la politique générale du gouvernement et de ses conséquences. En effet, ce PSM se situe dans la logique de la RGPP (révision des politiques publiques), un des axes forts de la politique gouvernementale, dont il convient de regarder les effets aujourd'hui.

Le gouvernement précise que la RGPP repose sur trois engagements :

## 1. La réduction des dépenses publiques

Le PSM du MEDDTL se situe dans un schéma de réduction drastique des financements publics, des services publics. Le pacte de stabilité et le pacte « Euro plus » placent notre pays sous le contrôle de l'Union Européenne et de ses dogmes libéraux. Nous savons déjà à quoi conduit cette politique avec la crise qui sévit actuellement. La pente suivie par notre pays est similaire, même si c'est plus en douceur et avec la volonté de la rendre indolore, à celle de la Grèce notamment. De plus en plus d'économistes et de politiques évoquent le risque d'implosion de la zone euro, ce qui déstabiliserait l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Par exemple, Amartya Sen, prix Nobel d'économie, dit en parlant de la politique européenne « Ces réductions budgétaires poussées à leur maximum risquent de diminuer les dépenses publiques autant que les investissements privés. Si cela se traduit également par une réduction des stimuli de croissance, les recettes publiques pourraient, elles aussi, chuter douloureusement. » (Le Monde 2 juillet 2011).

Eric Heyer, Directeur adjoint au département Analyse et prévision de l'OFCE (*Alternatives Economiques* n° 303 - juin 2011) fait une analyse similaire en écrivant que « la généralisation de cette stratégie (de restriction budgétaire) devrait freiner sérieusement la croissance économique »...

Il est en effet totalement absurde de croire que l'aménagement des territoires, prenant en compte réellement les exigences environnementales, et non un développement durable de façade porté par le Grenelle de l'environnement, pourrait se faire en réduisant ou supprimant les services publics. Cela nécessite au contraire une symbiose entre service public et industrialisation sur l'ensemble des territoires et non pas quelques pôles d'excellence dans quelques métropoles ou pôles métropolitains.

Malgré cela, le gouvernement poursuit et amplifie sa politique. La réduction des dépenses publiques en cours et celle programmée dans le programme de stabilité de la France 2011-2014 conduit tout droit à l'effondrement économique, à la désertification de certains territoires, à l'accroissement de la pauvreté.

Les conséquences sont déjà très mesurables avec par exemple une croissance des inégalités, un chômage important, sans effet positif réel sur le redressement économique. Notre pays, en mai, compte 4,087 millions demandeurs d'emploi. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans s'est accru de 1,3 % en mai, celui des seniors de 14,1 % en un an.

Pendant ce temps, le gouvernement continue de réduire les emplois publics pourtant indispensables au bon fonctionnement de notre pays et utiles pour répondre aux besoins, privant des jeunes de possibilités d'emploi. Après plus de 115 000 postes supprimés depuis 2008, le PLF (projet de loi de finances) 2012 annonce déjà de nouvelles coupes sombres dans les effectifs (30 401 ETP supprimés en 2012 dont 1309 pour le MEDDTL) et pour la 1<sup>ère</sup> fois la réduction de la masse salariale de 250 millions d'euros !!!

Nous souhaiterions connaître l'état d'avancement actuel du PLF 2012 pour le MEDDTL.

Pendant ce temps, le gouvernement allonge encore la durée de cotisation pour les départs à la retraite. Il avait pourtant vendu aux salariés la dernière réforme comme celle qui rendait pérenne le système des retraites jusqu'en 2020. Mais quelques jours à peine après l'entrée en vigueur de celle-ci, il allonge la durée de cotisation d'un trimestre. C'est totalement

inacceptable pour les salariés et anti économique ... mais cela confirme bien ce que nous disions sur la réforme de 2010 et valide la justesse de la lutte que nous menons.

## **2. L'amélioration de la qualité des services publics**

Sur ce point il suffit d'aller un peu sur le terrain tant du côté externe des citoyens et des élus que du côté interne dans les services.

Sous-couvert d'un affichage à l'intention des usagers de simplification, d'efficacité, de meilleures conditions de travail et de rémunération des agents, la RGPP se traduit, jour après jour et circulaire après circulaire, par un démantèlement des missions et du statut de la Fonction Publique.

Aujourd'hui plus personne n'est dupe. Le baromètre Acteurs publics / IFOP d'avril 2011 est assez éclairant : les cadres de la fonction publique estiment à 70 % que les réformes dégradent la qualité du service rendu au public et à 79 % les conditions de travail pour les agents.

La dégradation du service rendu, dans une période de crise économique, sociale et environnementale, est inquiétante pour l'avenir et la vie quotidienne de chacun.

A ce titre, les propos du Président de la République, en présence de la ministre du MEDDTL, en Bretagne, pour parler protection du littoral et du domaine maritime, préconisant le ramassage des algues vertes en Bretagne tout en justifiant les causes de cette prolifération, traitant les écologistes d'intégristes sont assez révélateurs de la place dévolue à notre ministère.

Dans les faits, la RGPP a conduit à faire disparaître nombre de services de proximité. Des missions ont été supprimées ou privatisées. La mission sénatoriale, dans son rapport du 22 juin, ne dit pas autre chose.

Quant aux "nouveaux services" mis en avant, ils sont peu lisibles par les usagers, y compris par les élus, et leurs conditions de mise en œuvre entraînent quasi systématiquement leur fragilisation au détriment de l'efficacité. La mise en place des DREAL, fonctionnant sous la forme de 3 blocs, est un échec

Le repli sur le « régalien » n'est pas satisfaisant et ne permet pas de répondre aux besoins.

Les relations entre services régionaux et services départementaux posent toujours question.

## **3. La modernisation de la fonction publique**

Le bilan sur ce point est accablant.

Les conditions de travail et les effets psychologiques induits par les réformes successives, semblent être le cadet des soucis des instigateurs de ces réformes, ce que les agents vivent comme du mépris à leur égard.

La GRH (gestion des ressources humaines) « nouvelle » s'inquiète plus de la rentabilité pour le service, du gain sur les dépenses publiques que des agents eux-mêmes, devenus de simples numéros. Cela se traduit par des ruptures de carrières, une dégradation d'itinéraires professionnels, un manque de reconnaissance, une perte de sens du travail. Le désarroi gagne un nombre de plus en plus important d'agents et la souffrance au travail se développe. La « nouvelle » GRH, perspectives RH 2013, ne peut pas avoir pour objectif premier de savoir qui doit supprimer les postes entre la Centrale et les DREAL et de savoir quel est le niveau de déconcentration souhaitable, notamment pour la catégorie B.

Tout ceci, sans aucune lisibilité sur l'avenir pour les agents et sans véritable concertation. Par exemple nous ne pouvons pas nous satisfaire que la discussion sur l'entretien et le bilan de

carrière, élément du parcours professionnel, soit cantonnée au bureau de la CMFP (commission ministérielle de formation professionnelle)

Nous demandons une véritable négociation globale sur la GRH.

Les réorganisations de services se poursuivent : suppression d'antennes territoriales dans les DDT, mutualisation de services comme les SIDSIC, transfert des services navigation, suppression de SIR dans les DIR, réorganisation de la DRH qui nous est soumise à ce CTPM, la réorganisation du RST (réseau scientifique et technique)... D'autres ne tarderont pas à venir faute d'effectifs et par réduction de missions.... Le tout dans une opacité certaine.

De même, nous sommes très inquiets sur le devenir des DDI avec notamment le risque de voir les effectifs fondre au niveau départemental, pour renforcer le niveau régional dans un climat de pénurie générale.

Globalement, les services sont exsangues en terme d'effectifs et toute nouvelle réduction ne peut se faire qu'en détériorant encore plus les conditions de travail ou/et en supprimant de nouvelles missions.

Les coupes drastiques dans les crédits de fonctionnement des services, sauf pour les cabinets privés, dans les crédits sociaux commencent à avoir des effets inquiétants ayant des conséquences sur le fonctionnement et donc sur le service rendu.

Sur le social, il y a, semble-t-il, en plus un problème de gouvernance qui bloque notamment des prestations telles que les aides matérielles, l'extension des prêts d'installation aux étudiants, d'où notre interrogation sur la maîtrise de la politique sociale par le ministère.

Les organisations syndicales n'ont évidemment pas de lisibilité sur ces orientations, vu le niveau actuel du dialogue social.

L'inquiétude est grande dans les services quant aux missions de ce ministère, quant au sens de son travail, quant à son déroulement de carrière.

Que devient l'ADS (application du droit des sols) où de fortes réductions d'effectifs sont annoncées en 2012 et 2013 ? Quel avenir pour les Constructions publiques ? Pour les laboratoires d'hydrologie, pour les services « distribution électrique » ?

Comment réaliser toutes les missions qui normalement devraient incomber à ce ministère avec des moyens et des emplois en forte réduction ?

Ainsi, la question des recrutements et de la formation, donc de l'avenir de notre appareil de formation, dont les écoles, se pose avec acuité. Par exemple, avons-nous la certitude d'avoir un recrutement 2012 de techniciens supérieurs ?

La modernisation de la fonction publique par la fusion des corps, dans les conditions proposées laisse rêveur. L'objectif premier est plus dans la recherche d'économie, dans l'adaptation des corps aux quelques missions de type « régalién » qui resteront dans ce ministère qu'à répondre aux nécessités d'un vrai service public pour la satisfaction des besoins dans les territoires et pour la satisfaction des revendications des agents.

Si fusion de corps, il doit y avoir, elles ne peuvent se traduire que par des plus pour tous les agents et être un vecteur du développement de nos missions. Aujourd'hui, les propositions de l'administration, pour les différentes fusions en cours, sont à l'opposé de cette vision.

La modernisation de la fonction publique, c'est aussi pour la CGT, des salariés dont la qualification, les compétences, le travail sont reconnus au niveau salarial. Comment est-il possible de parler de modernisation de la fonction publique quand d'un côté le point d'indice

est gelé, les cotisations retraite augmentent, les déroulements de carrière stagnent et que de l'autre côté tout augmente ?

Même le salaire net sur la feuille de paie baisse !!!

Comment est-il possible de parler de modernisation quand, dès le mois d'août avec la hausse annoncée du SMIC, les premiers échelons des catégories C et B seront inférieurs au SMIC ? Quand une partie toujours plus importante de la rémunération des agents passent par des primes, qui telle la PFR (prime de fonctions et de résultats), sont de plus en plus aléatoires. A ce titre, les propositions pour la PFR des B administratifs ne sont pas acceptables. De même, de nombreux problèmes restent à résoudre sur l'ITM (indemnité temporaire de mobilité), la NBI (nouvelle bonification indiciaire).

En conclusion, nous espérons qu'enfin une vraie politique de développement des services publics dans l'ensemble des territoires soient mise en place avec les moyens nécessaires.

Nous ne nous opposons pas à une modernisation de l'État et de ses services qui permettrait d'accroître l'efficacité de l'action publique afin d'assurer réellement l'effectivité des droits fondamentaux à tous, sur l'ensemble de nos territoires et dans le cadre de l'intérêt général.

Mais, nous constatons que ce sont les objectifs même de la RGPP qui sont en contradiction totale avec cette orientation. Les différentes réformes en cours, le PSM ou les projets stratégiques des préfets dans les territoires ne constituent que des outils au service de cette politique de régression, nous ne pouvons donc que les combattre.

C'est pour défendre le service public, les revendications de agents que nous invitons tous les salariés du ministère à participer aux actions dans les services y compris pendant l'été, comme par exemple le boycott de SALSA, et à l'action interprofessionnelle début octobre.

### **Intervention de la CGT sur le projet de stratégie ministérielle**

*Francis Combrouze*

Le projet de stratégie ministérielle évoqué par la déclaration liminaire de la CGT et mentionné par le secrétaire général, a fait l'objet d'un premier séminaire tenu le **11 juillet sous l'égide du CGDD**, avec la participation d'intervenants extérieurs au MEDDTL, de certains de ses responsables en AC, STC, SD, DDTM, DIR, RST et établissements publics... 1 représentant de chacune des OS membre du CTPM y était convié.

**A partir des expériences vécues par les personnels, nous livrons les 8 demandes préconisées par la CGT à ce stade préparatoire du projet de stratégie ministérielle lors de ce séminaire.**

**1°- Les rapports missions/moyens** doivent enfin relever d'une évaluation permanente, et si possible partagée, et ce à tous niveaux : national, régional, départemental. Nous en sommes très loin.

**2°- Il est impératif de stabiliser les structures et de travailler à des liens de confiance et de coopération** respectueuse entre DREAL et DDT/DDTM, mais aussi entre DREAL, DIR et DIRM. Les rapports entre les DG, les STC, les CETE et les EPA comme certains EPIC (ADEME par exemple), doivent également faire l'objet d'une concertation associant les personnels et ne plus relever de l'incertitude, des menaces ou des concurrences, déstabilisatrices.

**3°- La centralisation par Bercy, « au sens large » (Budget, Fonction Publique, Economie, Industrie), est démesurée sur un trop grand nombre de sujets.** Elle affaiblit et nuit à la crédibilité d'un « grand ministère technique » souhaité par tous.

Que ce soit les politiques du logement, y compris l'hébergement des sans domiciles, les évolutions statutaires ou catégorielles concernant par exemple 50 agents, les politiques fiscales de recettes affectées aux établissements publics... Tout y passe, le plus souvent sans écrit communiqué aux représentants des personnels, voire même aux directeurs et chefs de services... « Bercy n'est pas d'accord » devient l'adage commun.

**4°- Les liens entre les directions générales, les services notamment les DREAL, les cabinets des ministres du portefeuille MEDDTL et les préfets, doivent être revisités.**

Il s'agit de garantir la traçabilité des décisions, le respect des priorités et des personnes, les concertations menées... Les relevés de décisions, y compris dans le cas de différents interministériels, doivent être fournis dans les délais par les directions, y compris par les services du Premier ministre en particulier sur les affaires européennes et sur les investissements.

**5°- Les relations et partenariats entre l'Etat d'une part, et les conseils généraux et conseils régionaux, d'autre part, doivent impérativement être clarifiés et consolidés ;** il s'agit quasiment de reconstruire sur certains sujets relevant des politiques du MEEDTL.

Le constat sévère et juste sur les effets du triple mouvement RGPP, REATE et réforme des collectivités territoriales, émanant de beaucoup d'élus de toute régions et localités, de zones rurales ou urbaines, ne peut plus être ignoré. Il représente ainsi une exigence de réponse pour la stratégie ministérielle.

**6°- Le ministère doit être aux côtés de tous ses agents, en soutien, et pas en spectateur.** Et ceci ne vaut pas seulement pour le sujet de la prévention des risques suicidaires.

Des exemples récents témoignent du besoin d'attention permanente et indispensable à la considération des agents et de leur travail.

La mise en cause des personnels du contrôle aérien, la défiance à l'encontre de la qualité des données des services de Météo-France lors de l'épisode neigeux de début décembre 2010, les accusations de mensonges portées contre les informations et évaluations fournies par les personnels de l'IRSN ou de l'ASN dans les suites de la catastrophe de Fukushima, jusqu'aux insultes proférées à l'endroit des personnels de l'ONEMA qualifiés de cerbères galonnés sévissant dans les campagnes... Il faut non seulement guérir, lorsqu'il n'est pas trop tard, mais nous prémunir contre ces attaques moins spontanées qu'il n'y paraît.

**7°- Maintenir, et souvent restaurer, les capacités et la crédibilité de l'Etat pour préparer l'avenir, planifier les transitions en particulier vers une société d'économie à bas carbone, de grande justice sociale et d'aménagement durable des territoires, et répondre présent dans les difficultés... Suppose d'en avoir la volonté et les moyens nécessaires.**

Depuis 2008, trois événements majeurs, certes différents, ont mis en cause les pensées dominantes.

La crise financière et la pression des marchés financiers sur les dépenses publiques, dans un cycle sans fin aggravé par le pacte « euro plus ».

L'accident nucléaire majeur de Fukushima.

L'approfondissement des inégalités au sein des pays développés, dans les pays en développement, entre les uns et les autres, mais également le développement des inégalités dans les pays en forte croissance. Ces inégalités à tous niveaux vont de pair avec les aspirations à la démocratie et le rejet d'élites corrompues.



Le sens du travail humain, la localisation et le type des investissements, les rapports à la nature sont en cause.

Les aspirations à la démocratie réelle, et non seulement formelle, interpellent nécessairement un ministère chargé de veiller à l'approfondissement et l'application de la gouvernance à cinq, voulue par les Grenelle et la Stratégie nationale du développement durable (SNDD).

### **8°- Faire marcher ensemble les trois composantes du développement durable (environnemental, social, économique).**

Le premier pilier cité a une quarantaine d'années et doit atteindre sa pleine maturité. Mais pour la première fois, en milieu de l'année 2011, les moyens humains et de fonctionnement des services et établissements chargés d'environnement sous tutelle MEDDTL sont en régression du fait de la RGPP. Les deux autres piliers « économique » et « social », demeurent trop confidentiels ou mal maîtrisés. Ils ne sont pas au centre des décisions gouvernementales, ministérielles ou préfectorales. Ils restent un sujet de recherche, de querelles de méthodes...

En région, la gouvernance à cinq, au sens des Grenelle, appelle un renouvellement profond des méthodes des DREAL et DDT ou DDTM, dans la préparation des décisions des préfets : concertation en amont, management et transparence de l'expertise, mise à disposition des citoyens des éléments économiques, sociaux et environnementaux.

Animé par le CGDD, le séminaire sur la stratégie ministérielle du 11 juillet a constitué une première phase préalable, centré sur les leviers d'action de la stratégie nationale du développement durable, et ouvert à des partenaires externes, avec une présence forte du collègue des employeurs. **La CGT livre ainsi à la réflexion un document de 80 p. « Développement humain durable, Grenelle... où en sommes nous ? » réunissant diverses contributions syndicales CGT et rendu public le 23 juin dernier.** Dans l'attente de l'évaluation que doit fournir cet été le CGEDD, nous participerons naturellement aux phases suivantes de l'exercice d'élaboration de la stratégie ministérielle jusqu'à la fin de cette année.